



# LE POLITIQUE,

## JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 11 francs pour Liège, et 13 francs pour les autres villes du royaume. — Un Numéro séparé se vend 16 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

### ANGLETERRE. — LONDRES, LE 19 MARS.

M. Mlean : Je profite de ce que sa seigneurie (lord Palmerston) siège en ce moment pour lui adresser une simple question : Le gouvernement de S. M. est-il dans l'intention de continuer à fournir des munitions de toute espèce au gouvernement de la reine d'Espagne, sans avoir rien reçu pour les fournitures déjà faites, et sans avoir obtenu des garanties pour celles qu'il jugerait à propos de faire à l'avenir.

Lord Palmerston : Le gouvernement n'hésite pas à répondre que décidé à se conformer strictement au quadruple traité, il continuera à fournir des munitions de guerre à la reine d'Espagne. Quant au paiement, le gouvernement ne se montrera pas exigeant.

M. Roebuck : Je viens entretenir la chambre de la question soulevée par la saisie du *Vixen*. Songez y bien, si vous n'exprimez pas avec fermeté, si vous n'annoncez pas hautement l'intention de mettre un terme à de tels actes, la Russie, encouragée par l'impunité, renouvellera ses attaques, et jamais le commerce européen ne jouira d'une sécurité parfaite. Autant qu'un autre, je désire et j'aime la paix ; mais je ne pense pas qu'elle puisse être maintenue par une soumission trop humble et trop aveugle à tous les actes du gouvernement russe. Je terminerai en demandant la production des extraits de toute la correspondance entre les gouvernements d'Angleterre et de Russie relativement au traité d'Andriople et au blocus de la mer Noire.

Lord Palmerston : Dans un moment où les choses sont en voie de négociations qui pourront amener en dernière analyse ou la paix ou la guerre, il ne convient pas que la chambre engage une discussion prématurée : il est de son devoir de laisser cette affaire à la discrétion exclusive du gouvernement exécutif, et d'attendre que le résultat lui ait été officiellement communiqué.

Après quelques observations, la motion de M. Roebuck est rejetée sans qu'on aille aux voix.

Richard Mac Cormick, soldat dans l'armée anglaise, vient d'adresser à la chambre des communes une pétition pour obtenir l'abolition du châtiment du fouet. Il prétend que non-seulement cette correction cruelle dégrade les hommes, mais les porte en outre à la désertion.

### FRANCE. — PARIS, 20 MARS.

L'ancien archevêque de Malines, M. de Pradt, a succombé à la maladie dont on avait espéré un moment empêcher les progrès ; avant de mourir il avait fait appeler l'archevêque de Paris. Les obsèques de M. de Pradt auront lieu demain à l'église de l'Assomption.

L'ancien archevêque de Malines, qui depuis plusieurs années s'était retiré de la vie politique, et semblait tout occupé d'agriculture, laisse, dit-on, des manuscrits et les matériaux de plusieurs ouvrages inachevés.

Les obsèques de M. de Pradt auront lieu demain lundi, à l'église de l'Assomption. Le cortège partira de la maison mortuaire, rue Saint-Augustin, n° 54.

### SOUVENIRS DU DUC DE VICENCE. (1)

(Fin.)

Au moment où nous allions quitter le jardin, un cuirassier de la garde, en grande tenue, sort de la galerie des Cerfs, où probablement il guettait l'occasion de parler à l'empereur. Il accourt vers nous. — Que veux-tu ?

— Mon empereur, je vous demande justice, répond-il d'un ton suppléant.

— Que t'a-t-on fait ?

— On m'a fait une exécrable injustice. J'ai 22 ans de service sur 36 d'âge, je suis décoré, dit-il en frappant rudement sur sa large poitrine, et je ne suis pas porté sur la liste de départ... Si on me fait ce passe droit là, il y aura du sang répandu... Je ferai une vacance dans les privilèges, ça ne se passera pas comme cela.

— Tu as donc bien envie de venir avec moi ?

— Ce n'est pas une envie, mon empereur, c'est mon droit, c'est mon honneur que je réclame, et...

— As-tu bien réfléchi, dit Napoléon avec bonté, qu'il faut quitter la France, ta famille, renoncer à ton avancement. Tu es maréchal-des-logis...

— Je leur en fais la remise de l'avancement, dit-il, d'un ton brusque. J'ai mes galons et ma croix, ça me suffit. Quant au reste, je m'en passerai encore. A cette heure, pour nous autres, le pays, c'est le régime ; le clocher de la paroisse, c'est le drapeau. Et quant à ce qui est de la famille, il y a 22 ans que vous êtes ma famille, vous, mon général. J'étais trompette en Egypte, si vous vous en rappelez ?

— Allons... tu viendras avec moi, mon enfant. J'arrangerai cela.

— Merci, oh merci ! mon empereur, j'aurais fait un malheur, c'est sûr. — Le pauvre homme s'éloigna avec l'air heureux et fier.

« Le système des compensations... Caulaincourt, dit l'empereur

(1) Voir le *Politique* d'hier.

— Deux sous-officiers par chaque régiment de la garnison de Paris ont été appelés aujourd'hui à l'intendance militaire. Ils doivent partir pour l'Afrique avec avancement de grade.

— On assure qu'il est certain maintenant que le gouvernement a offert à M. de Quelen de rouvrir l'église de St Germain-l'Auxerrois à condition que le curé qui a donné lieu au scandale de 1831 serait envoyé dans une cure, mais que M. l'archevêque veut le conserver à St Germain-l'Auxerrois. On prétend que même depuis sa protestation des dé marches ont été faites auprès de lui pour l'engager à céder sur ce point. M. de Quelen reste inflexible, et il est bien certain pourtant qu'on ne laissera pas officier dans cette église un prêtre dont la présence seule pourrait être un prétexte de nouveaux troubles.

— On écrit de Valenciennes, le 18 mars :

« Il arrive tous les jours de la Belgique dans notre ville un grand nombre de déserteurs que l'on expédie sur la nouvelle légion étrangère que l'on forme en France pour envoyer ensuite à Alger. Il revient même ici des déserteurs de l'ancienne légion étrangère d'Espagne, qui n'osent rentrer en Belgique, se réengagent pour la nouvelle légion. Ces derniers venus donnent l'idée la plus misérable de la légion étrangère au service de l'Espagne. De 6,000 hommes réduits à 2,000, elle n'est ni payée, ni vêtue, ni nourrie. On reste quelquefois deux ou trois jours sans lui distribuer la moindre ration. Qu'on s'étonne après cela que des hommes ainsi traités soient démoralisés et ne puissent rien entreprendre contre les factieux. »

— La ville de Pétersbourg doit être bientôt entièrement éclairée au gaz. MM. Druinou et Dilié ont obtenu un privilège pour l'exploitation de cette branche d'industrie en Russie. L'empereur Nicolas a autorisé la formation d'une société qui s'occupera de propager l'éclairage au gaz dans le gouvernement de Saint-Petersbourg. Plus tard, on établira de pareilles sociétés pour la Pologne et la Finlande.

(*Senatokaja Roirdemost*, journal russe.)

Bulletin de la bourse du 20 mars. — Le 3 p. c. fermé samedi à 79 05 a fléchi ce matin, à l'ouverture du parquet à 78 80. Déjà hier à Tortoni on cotait ce cours par suite de la dépêche télégraphique annonçant la défaite du général Evans. La baisse a surtout été sensible sur les valeurs espagnoles ; de 28 1/2, l'actif est tombé aujourd'hui à 25 3/4 7/8 offerts. L'empressement des petits capitalistes à se défaire de cette valeur était tel, qu'un instant presque tous les agents de change avaient un ordre de vendre. Cette panique, n'était pas seulement le résultat de la dépêche, elle provenait encore d'autres nouvelles qui circulaient sur la situation actuelle de l'Espagne. On assurait que Cabrera, à la tête de six mille hommes de troupes bien équipées, se disposait à assiéger Saragosse, et qu'Espartero en autorisant la libre entrée des cotons anglais à Bilbao, avait provoqué une émeute sérieuse dans cette ville. Nous ignorons si ces deux versions sont vraies, mais elles ont contribué à accélérer le mouvement de baisse.

### AFFAIRES D'ESPAGNE.

Il est arrivé aujourd'hui une dépêche télégraphique de Bayonne, nous n'avons pas pu jusqu'à présent en connaître le contenu. On dit seulement que le général Evans est sorti de nouveau de St-Sébastien. (Cor.)

ému ; je n'en puis emmener que 100 et ma brave garde tout entière veut me suivre... C'est à qui, parmi ces courtisans là, s'ingénieront pour trouver dans l'ancienneté de ses services, dans le nombre de ses chevrons, des titres à partager avec moi le pain et la terre de l'exil ! Braves, braves gens, que ne puis-je les emmener tous !... Et il sera convulsivement mon bras.

Le départ était fixé au 20, deux jours seulement séparaient cette date fatale. Tous les moments que je pouvais dérober aux soins des préparatifs, je les passais auprès de l'empereur, dont les journées s'écoulaient dans une désespérante uniformité. Pas une visite de devoir, pas un souvenir de reconnaissance ne vint apporter quelque diversion à cet isolement. L'empereur ne s'en plaignait pas, mais il en souffrait. Chaque fois que le bruit d'une voiture vient interrompre le silence des cours du palais, l'anxiété se peint dans son regard, il attend... A son insu quelquefois il lui échappe un nom... et personne, personne ne vient... Ces mille coups d'épingles sont affreux, ils usent la résignation et le courage.

Le 19 au matin, les préparatifs furent achevés. Le mouvement, l'occupation de prévoir à tout ce qui pouvait rendre le voyage moins pénible, l'agitation enfin, m'avaient soutenu. Mais quand tout fut préparé et qu'il ne me fut plus possible de m'étourdir sur le but de ces soins, je sentis mon cœur se déchirer à l'idée d'une si prochaine séparation.

Dans la matinée, l'empereur me fit appeler. Il paraissait résigné ; mais ses traits altérés, l'expression fièvre de ses yeux, la lenteur inaccoutumée de ses mouvements, tout dans Napoléon accusait la violence des efforts qu'il s'imposait pour renfermer en lui d'atroces douleurs. Comme homme, il souffrait mille morts ; qu'importe, c'est son secret, c'est la part intime qu'il s'est réservée, il n'en doit compte à personne. Comme souverain, il sait se poser grand et calme devant le malheur.

« Caulaincourt, tout est-il disposé ? » Je fis un signe affirmatif. « Demain à midi, je monterai en voiture, » ajouta-t-il d'un ton bref

— Voici les détails que la *Sentinelle* publie sur le mouvement et la retraite de Saarsfield :

Le 19 du courant, la division du général Saarsfield ayant fait son mouvement en se dirigeant sur l'Uzama, rencontra l'avant-garde carliste qui fut repoussée. On s'attendait pour le lendemain à une action, mais Saarsfield fit un contre-marche, et le 11, au soir, ses troupes au nombre de 10,000 h., 400 chevaux, 10 pièces d'artillerie et 150 mineurs passèrent la nuit à Villanueva, Yabar, Echarrem et autres villages de la vallée d'Araquil. Un bataillon était en observation à Yrurzum.

Aussitôt que l'infant don Sébastien eut avis de la contre-marche de Saarsfield, il donna l'ordre au général Garcia de suivre son mouvement avec le bataillon des déserteurs d'Alger, le 12<sup>e</sup> de Navarre, le 1<sup>er</sup> de Castille et un bataillon de Gomez.

Quatre cent cinquante blessés carlistes dans l'affaire du 10, sont entrés le 11 à Tolosa.

On sait que l'infant a marché sur le corps d'Evans dont il a décidé la retraite.

La *Sentinelle des Pyrénées*, du 16 donne un *post scriptum* publié le même jour à cinq heures de l'après-midi, contenant la nouvelle de la prise de la redoute d'Ormaiztegui, on disait qu'Hernani avait été pris le 15 à sept heures du soir, prise qui aurait coûté aux Anglais environ 60 hommes tués et 2 à 300 blessés. Le combat aurait recommencé le 16 à six heures du matin, et il continuait encore à quatre heures de l'après-midi.

La prise d'Hernani nous semble très-douteuse.

La dépêche télégraphique de Bayonne du 18 mars nous a déjà fait connaître le résultat de ces combats, à la suite desquels les anglo-Christinos ont été obligés de rentrer à St-Sébastien.

— D. Carlos, pendant l'action du 10, se trouvait sur une hauteur appelée Santa Barbara, d'où il suivait les mouvements des deux partis.

— On écrit de Madrid, 12 avril :

« La situation des provinces, depuis les montagnes de Tolosa jusqu'à la Gabilas, est déplorable. Les carlistes parcourent le pays sans rencontrer la moindre résistance. On ne peut se faire une idée de l'audace toujours croissante et toujours impunie du chef de ces bandes.

« Un bataillon du régiment de la Reina gobernadora a été envoyé à la Quintanar de la Orden. Cette ville et celle de Requena sont menacées du pillage.

« Les généraux Graser, Agner, Borsodi Gominati Bazes récemment destitués, sont l'objet d'une surveillance toute particulière de la part des autorités. On croit qu'ils entretenaient avec des républicains de Barcelonne des relations dangereuses pour la tranquillité du pays.

« Cabrera, à la tête de 6000 carlistes, est en marche contre Saragosse ; il était à la tête des dernières nouvelles à Calanda et Frias. Ce chef doit opérer une diversion en appelant sur lui l'attention de l'armée de la Navarre pendant que Forcadell, avec 5,000 hommes, est établi presqu'aux portes de Valence.

« On a de sérieuses inquiétudes sur le sort du baron de Meer, parti avec une escorte de 50 cuirassiers qui ont dû le

Il m'eût été impossible d'articuler un mot... Il me considéra quelques instants, ses yeux s'adoucirent, et, me tendant la main : « Caulaincourt, je suis navré... nous ne devons jamais nous quitter.

— Sire, m'écriai-je désespéré, je partirai avec vous. Ils m'ont rendu la France odieuse !

— Non, Caulaincourt, vous ne devez pas quitter avec moi la France, vous m'y êtes utile encore... Qui se chargerait des intérêts de ma famille, de ceux de mes serviteurs ? qui défendrait la cause de ces braves et dévoués Polonais, dont l'art. 19 du traité garantit les droits acquis par d'honorables services ?... Songez-y bien, ce serait une honte de plus pour la France, pour moi, pour nous tous, Caulaincourt, si les intérêts des Polonais n'étaient pas irrévocablement assurés.

« Conformément au droit que me donne l'article 9, j'ai fait dresser un état, j'ai fixé les sommes dont je veux gratifier ma garde, ma maison civile et militaire et mes serviteurs. On ne récompense pas le dévouement avec de l'argent ; mais à présent, c'est tout ce qui me reste à donner. Dites leur bien que c'est un souvenir que je laisse à chacun en particulier comme une attestation de leurs bons services. Veillez, Caulaincourt, à ce que ces dispositions soient exécutées.

Je l'assurai que je suivrais religieusement ses ordres.

« Dans quelques jours je serai établi dans ma souveraineté de l'île d'Elbe... reprit-il avec amertume, j'ai hâté d'y respirer... J'é touffe ici... J'avais rêvé pour la France de grandes et magnifiques choses... Le temps m'a manqué... le concours de tous m'était nécessaire, ils me l'ont refusé... Je vous l'ai dit, Caulaincourt, la nation française ne sait pas supporter les revers. Ce peuple, le plus brave, le plus intelligent de la terre, n'a de persistance que pour voler au combat, mais la défaite le démoralise. Pendant 16 ans, les Français ont marché avec moi de conquête en conquête, une seule année de désastres a fait tout oublier, tout engloutir !

Il soupira profondément. « La manière dont je suis traité est in-

conduire à Valence. On sait que ce brave officier-général est allé prendre le commandement de la Catalogne, en passant par Valence.

Des visites domiciliaires ont eu lieu en grand nombre dans divers quartiers de la capitale; elles ont eu pour but l'arrestation du rédacteur du prospectus du journal l'Echo de la Raison et de la Justice. La police n'a pu le trouver encore.

On doit procéder le 19 à une cérémonie dont le but principal est la conversion du nom de la porte de Saint-Ferdinand en celui de porte de Bilbao. On craint du bruit à cette occasion.

Un riche convoi composé de fourgons lourdement chargés est parti pour Cadix. Les objets précieux contenus dans ces voitures appartiennent au ministre des finances.

(Revista.)

Les catalans sont en proie à une vive agitation; ils protestent hautement contre la mesure par laquelle le général Espartero se propose d'ouvrir pendant deux mois le port de Bilbao aux cotons anglais.

BELGIQUE. BRUXELLES, LE 21 MARS.

BANQUE DE BELGIQUE.

Assemblée générale des actionnaires.

Aujourd'hui à midi a eu lieu l'assemblée générale des actionnaires de la Banque de Belgique, convoquée conformément aux statuts. La séance a été ouverte par la lecture du procès verbal de la dernière assemblée.

M. de Brouckère, directeur, a donné ensuite lecture d'un rapport détaillé des opérations de la banque pendant l'année 1836. Les développemens dans lesquels entre ce rapport sont remarquables par leur clarté et leur précision, chaque chose y est appréciée impartialement.

On comprend que nous ne pouvons, après une simple audition, analyser un pareil document; notre intention étant du reste de le reproduire textuellement, comme témoignage irréfutable de la cause que nous défendons.

Nous nous bornerons, pour le moment, à citer quelques chiffres établissant la situation prospère et progressive de la Banque.

Le capital dont la Banque a disposé a été, en moyenne, pendant l'année 1836, de 13 millions 333 mille francs, soit 667 fr. par action.

Les bénéfices obtenus par cette somme s'élèvent à francs 1,443,473 93, qui représentent francs 72 17 centimes, par action 10 3/4 p. c.

Le bénéfice de la Banque est divisé en 5 parties, savoir: 5 p. c. 33 fr. 33 c., par action, paiement des intérêts, 4/6 p. c. fr. 4 1/6 l'amortissement de la réserve; 4/5 p. c. fr. 5 50 frais généraux; 1/6 p. c. fr. 1 1/4 part de l'administration; 4 1/5 p. c. fr. 28 dividende. En d'autres termes, les actionnaires reçoivent immédiatement 9 1/5 p. c. pendant que 2/3 p. c. améliorent leur position à venir.

Le bilan montre la situation au 31 décembre, il indique le chiffre du portefeuille par fr. 7,143,781 24, et le débit des comptes-courants par fr. 4,476,234 70.

Il est entré 29,211 effets en 1836, représentant la somme de fr. 49,951,017 54.

La banque a reçu en 1836, en comptes-courants fr. 92,126,728 77, tandis qu'elle a payé fr. 87,314,637 08.

Pendant le premier semestre le mouvement de la caisse a été de fr. 38,901,192 76, il s'est élevé à fr. 53,270,484 38 pendant le second.

(Mercure.)

Les chefs du service sanitaire de l'armée ont été réunis en conseil, pendant quatre jours, sous la présidence de M. le médecin en chef de l'armée, pour délibérer sur plusieurs questions qui leur ont été soumises par le ministre de la guerre.

Après avoir terminé leurs travaux, ils ont décidé de se rendre en corps auprès de M. l'inspecteur-général, auquel M. le médecin en chef a adressé l'allocution suivante:

« Organe des chefs du service de santé de l'armée, je

fais... Eh quoi! dit-il en s'animant, on me sépare violemment de ma femme et de mon fils! Dans quel code barbare trouve-t-on l'article qui dépouille un souverain de ses qualités de père et d'époux? En vertu de quelle loi sauvage s'arrogent-on le droit de disjoindre ce que Dieu a joint? L'histoire me vengera! on dira: Napoléon soldat, vainqueur, fut clément et généreux dans la victoire. Napoléon vaincu a été traité avec indignité par les vieilles monarchies de l'Europe... »

De larges gouttes de sueur inondaient son front, son agitation croissait de moment en moment. Il me faisait un mal affreux.

« C'est un parti pris, continua-t-il, ne voyez-vous pas que si l'on n'ose pas me faire sauter la cervelle d'un coup de pistolet, on m'assassine lâchement. Il y a mille moyens de donner la mort... »

« Sire, au nom du ciel, calmez-vous; votre majesté doit compter sur moi. Je verrai l'empereur d'Autriche à son arrivée à Paris; de son côté l'impératrice me secondera; elle voudra se réunir à vous. Espérez, sire, espérez! »

« Vous avez raison, Caulaincourt, ma femme plaidera auprès de son père notre cause commune... Ma femme m'aime, je le crois... Elle n'a jamais eu à se plaindre de moi: il est impossible que je lui sois devenu indifférent. Louise a des goûts simples, elle est douce, raisonnable, elle préférera le toit de son mari à l'aumône d'un duc... Et à l'île d'Elbe, je puis encore être heureux avec ma femme et mon fils. »

L'empereur parcourait à grands pas son cabinet; une idée fixe s'était emparée de son esprit et ses impressions toujours vives et ardentes adouciaient avec passion les projets qu'il enfantait. Qui sait? si Napoléon eût été réuni à sa femme et à son fils, la France n'eût pas eu à déplorer peut-être les malheurs des cent jours, et plus tard la captivité et la mort du héros!

Mais cet espoir, qui venait d'adoucir de si cruelles blessures, je ne le partageais pas... — Brisons là — j'ai essayé cette négociation, j'ai pressé, j'ai supplié, et je n'ai été secondé ni aidé par personne.

L'irritation de l'empereur était calmée. Il me parla sans aigreur

« viens vous exprimer l'indignation que nous ressentons des attaques calomnieuses dont vous ne cessez d'être l'objet. Nous espérons que le jour de la justice se lèvera enfin pour vous, et nous vous prions de recevoir l'assurance de notre estime et de notre entier dévouement. »

Cette réunion était composée de MM. Scutin, médecin en chef de l'armée, Fallot, Colson, Lepage, Goussé, Vandebroek, Alexis, médecins principaux, Lebeau Vaneeckhoven, Delmarre, médecins de garnison, et Clémentz, pharmacien principal.

On remarquera certainement parmi les noms qui précèdent celui précisément que M. Bartels avait invoqué pour étayer l'accusation que 2 ou 3,000 hommes auraient été empoisonnés par des médicaments sophistiqués. M. Colson, en s'associant à la démarche solennelle faite auprès de M. Vlemminckx, prouve assez qu'il a été fait un étrange abus de ses paroles.

(Indép.)

On n'a pas oublié que M. d'Elbougne, pour avoir été qualifié de colomniateur par M. Vlemminckx, dans une lettre que nous avons insérée ainsi que plusieurs autres journaux, avait déposé une plainte en calomnie, contre ce fonctionnaire, au parquet du procureur du roi de Bruxelles. M. Vlemminckx étant, par les fonctions qu'il occupe, justiciable de la Haute Cour Militaire, le procureur du roi renvoya la plainte à l'auditeur-général. Dès que M. d'Elbougne en fut informé, il s'empressa de la retirer.

(Id.)

Par arrêté royal du 25 février, le baron Vanderstraeten de Ponthoz est nommé notre chargé d'affaires près du gouvernement de LL. MM. le roi de Suède et de Norvège et de Danemarck.

Par arrêté du 17 mars, le sieur de Vette (Auguste), négociant à Dunkerque, est nommé consul de Belgique pour les ports de Dunkerque et Gravelines, en remplacement de son père, le sieur de Vette (Jean-Léopold), décédé.

C'est décidément M. Van Volxem, premier échevin, qui fera demain, dans la séance du conseil communal, la proposition annoncée depuis quelque temps d'envoyer aux chambres une pétition pour la réforme électorale. Une commission de cinq membres sera alors nommée pour faire le rapport à la séance suivante.

Bruxelles, 21 mars (trois heures). — La baisse de 2 3/4 de Paris n'avait pas produit tout son effet à l'ouverture de la bourse; l'actif espagnol (Ardois), était demandé à 23 3/4; mais vers la fin, le bruit s'est répandu qu'il était arrivé un courrier extraordinaire. Le cours est de suite tombé à 23 1/4 papier, 23 argent pour tout le courant du mois. Les opérations ont été assez nombreuses. Société Générale, émission de Paris, 156; Actions Réunies, 101 3/4 argent.

A la clôture: Ardois 23 1/4 argent.

Anvers (deux heures). — Ardois 23 7/8 3/4 5/8 (14 23 23 1/8 14 3/8.

Londres, 18 mars (4 heures). — Consolidés 90 1/8 (11 ex dividende; belges 102 3/4; hollandais 2 1/2 p. c. 53 5/8; idem 5 p. c. 00 0/10; espagnoles active au comptant 27 5/8; au 31 courant 00; coupons 00; passive 7 3/4; différée 11 3/4; portugais 5 p. c. 50 1/4; 3 p. c. 33; brésiliens 00.

LIÈGE, LE 22 MARS.

AFFAIRE DES FAUX BILLETS DE BANQUE

Nous avons annoncé hier que les prévenus Hennebert, et Fabronius frères, viennent d'être renvoyés par la chambre du conseil devant la chambre des mises en accusation.

Voici d'après des bruits et des conversations de palais quelques-uns de substance les charges qui ont donné lieu à cette décision.

Vers la fin du mois dernier, divers indices avaient engagé M. le procureur du roi et le juge d'instruction, à faire une visite domiciliaire chez les frères Fabronius; les investigations auxquelles on se livra, à cette occasion, n'amenèrent aucune espèce de découverte, et les magistrats se retirèrent même, dit-on, en faisant entendre que leur visite avait eu lieu par suite d'une mesure générale.

Les recherches de la justice continuaient avec beaucoup d'activité; mais sans qu'on pût toutefois se mettre sur la trace des criminels. Tout à coup un incident singulier vint faire saisir le fil conducteur de toute cette importante affaire.

des affaires actuelles par rapport au pays. — Caulaincourt, dit-il, vous m'écrivez souvent, vos lettres m'aideront à me passer de vous. Le souvenir que j'emporte de votre conduite envers moi me réconcilie avec l'espèce humaine... Vous êtes le plus parfait des amis... Il me tendit les bras, je m'y précipitai... J'étais fou de douleur.

« Il faut nous séparer, mon ami... Demain encore, j'aurai besoin de tout mon courage pour quitter mes soldats... Brave, admirable garde... fidèle et dévouée dans ma bonne comme dans ma mauvaise fortune... Demain l'je lui ferai mes adieux... Enfin! ce sera le dernier sacrifice qui me reste à faire. Puis il ajouta avec un accent brisé par l'émotion: Caulaincourt, nous nous reverrons un jour, mon ami... Et il s'élança hors de son cabinet.

J'étais à une lieue de Fontainebleau, sur la route de Paris, continua le duc d'une voix altérée, lorsque je pus me rendre compte comment et pourquoi je m'y trouvais.

(Nouvelle Minerve.)

(CHARLOTTE DE SOB.)

CHRONIQUE JUDICIAIRE.

Nous avons annoncé hier la condamnation par le tribunal correctionnel de Paris, des membres de l'association connu sous le titre de Société de Famille. Cette affaire a été un moment égayée par l'incident suivant:

Voici le témoin Belle-toille, entrepreneur de batiments, dont la déposition vient de jeter quelque gâté dans cette ennuyeuse procédure, qui absorbera toute cette semaine les momens de la sixième chambre.

Messieurs, dit-il, vous me faites l'honneur de vos présences relativement à Grimauld. J'ai celui de vous dire que je ne connais pas d'être plus exemplaire au point que dans la partie, je pourrais dire dans tout le bâtiment, vous ne trouveriez pas son Sosie. Voilà pour mon exorde. J'ajouterai qu'il a travaillé sept ans chez moi, et qu'en sept ans il ne s'est pas dérangé sept heures.

M. le président. Cependant, il faisait partie d'une société secrète... il l'a avoué.

Quelques jours avant la publication de l'avis de la Banque Liégeoise, qui annonçait l'émission des faux billets, la femme d'un fonctionnaire public de cette ville, se trouvait au bureau de M. Nagelmackers, caissier de la Banque susdite. Durant sa visite, un individu assez mal vêtu se présenta aussi au bureau pour échanger un billet de la Banque Liégeoise, de la valeur de cent francs. Diverses circonstances attirèrent l'attention de la dame; c'était la mise négligée du porteur de l'effet, et plus encore l'état de ce même effet, qui était sale et taché d'huile. Cinq ou six jours après parut dans les feuilles publiques, l'avis de la Banque annonçant l'émission des faux billets. Alors la même dame se rappela les circonstances dont le hasard l'avait rendue témoin, et elle en fit part à son mari. Ce dernier s'empressa aussitôt de les communiquer aux magistrats instructeurs, M. le procureur du roi, et M. Carthyvels, juge. Ceux-ci se hâtèrent de se rendre chez M. Nagelmackers, et l'instruisirent de l'objet de leur visite. Le portefeuille fut examiné et l'on y trouva le billet signalé. Il fut à l'instant comparé aux billets faux, et l'on reconnut bientôt que tous avaient été calqués sur le billet véritable qui venait d'être si heureusement retrouvé. Quelques signes particuliers à cet effet, se reproduisaient sur tous les autres. Ainsi, par exemple, on y remarquait un petit crochet à la liaison du C du mot Clément Francoite, une petite tache sur L les mots Richard Lamarche, signes tout à fait accidentels, et qui se retrouvaient sur tous les billets faux.

On tenait donc un premier fait important; mais quelle personne était venue échanger ce billet? C'était ce qu'il fallait découvrir pour faire un second pas dans l'instruction de cette affaire. Le caissier de M. Nagelmackers se rappelait bien la figure et l'encolure du personnage avec lequel il avait été en rapport, mais il ignorait son nom. Cependant le signalement qu'il en donna à la police mit à l'instant celle-ci sur la trace, et une heure après un mandat d'amener fut décerné contre un individu nommé Boimeme, dit Boigne Nanette, qui tient une maison publique dans le quartier du nord de cette ville.

M. le procureur du roi lui représenta le billet saisi, et Boimeme avoua sans difficulté que c'était bien lui qui avait été chez le banquier échanger ce même billet. Sommé de déclarer de qui et comment il le tenait, voici en substance quelle fut sa réponse: « J'étais, dit Boimeme, vers 5 heures du soir, dans les environs de ma maison, quand je fus abordé par un Monsieur, grand et blond, qui me demanda si je voulais aller échanger un billet chez M. Nagelmackers, me recommandant de me presser, attendu que le bureau devait être fermé à 6 heures. Ce Monsieur ajouta qu'il allait m'attendre chez moi. J'acceptai la proposition et je me rendis chez M. Nagelmackers; je rapportai l'argent et je reçus un franc pour ma commission. Le Monsieur demeura encore quelque temps à la maison, disant qu'il y attendait sa maîtresse. Alors je sortis et je rencontrai dans les environs de la place du Marché une fille qui était venue qu'on-que-fois chez moi; je l'engageai à aller jusqu'à la maison où elle trouverait un individu qui paraissait avoir beaucoup d'argent à dépenser, une demi-heure après, continua Boimeme, je m'en retournai, et en regardant du dehors par la fenêtre, je vis encore le Monsieur attablé avec ma femme, la fille que j'avais envoyée, et buvant du vin. Je m'éloignai, et voilà tout ce que je sais de cette affaire. »

La justice pressa, comme on pense bien le sieur Boimeme, pour obtenir d'autres renseignements sur le personnage qu'elle avait tant d'intérêt à connaître; mais le témoin, répondant à toutes les questions: Vous me tueriez pour en savoir davantage, je ne pourrai vous satisfaire. Je ne sais rien de plus, c'était un grand blond, haçant le français.

Alors on demanda au témoin le nom de la fille qui avait été mise en rapport avec l'inconnu. Ici encore une étrange fatalité venait arrêter la marche de l'instruction. Boimeme ne savait pas non plus le nom de cette fille. Tout ce que je puis dire, ajoutait le témoin, c'est qu'elle est venue deux ou trois fois chez moi; elle est borgne et j'ai entendu un soldat l'appeler Trine.

Cependant ces seuls mots suffirent à la justice. A peine Boimeme les eut-il proférés, que la police reçut l'or-

« Il l'a avoué... c'est possible, mais dans mon opinion il s'est trompé. Voici comme je raisonne: quand un homme fait partie d'une société secrète, ou non; maçonnique ou joyeuse, il y va; à cette société, que diable! et jamais en sept ans Grimauld ne s'est absenté une heure, donc je puis dire avec raison; Grimauld ne faisait partie d'aucune société. »

— Et le prévenu Jacquot, le connaissez-vous?

— Parfaitement, parfaitement; c'est une autre paire de manchettes, ça ne valait pas Grimauld comme ouvrier, ni sous le rapport intellectuel et moral... une buse... une vraie buse.

— Fesait-il partie de quelque société politique?

— Oui et non; il en était peut-être, mais il n'y aura rien compris... rien du tout. D'abord, en fait d'opinions, il est de l'opinion de tout le monde, particulièrement de celui qui lui paie à boire. Voyez-vous, cent mille hommes comme lui sont bons à envoyer à la barrière, et une fougueuse guerre qu'ils y feraient aux bouteilles et aux pots. Pour en revenir à cette pauvre tête là, je suis sûr que si feu M. de Buffon avait connu Jacquot, il n'aurait pas eu l'imprudence d'écrire, et ce qui est plus de signer: « L'homme est un animal raisonnable. » D'ailleurs, ce qui atténue M. de Buffon, c'est que de son temps il n'existant pas de Jacquot; non, il n'existait pas. Vadé, lui, l'aurait plus certainement qualifié; mais M. de Buffon ne l'aurait pas voulu faire, il était trop homme compagnie, un véritable gentilhomme de lettres.

M. le président (que le rire a empêché d'interrompre jusque là). Merci, c'est assez, allez vous asseoir.

— Permettez-moi, messieurs, de vous rappeler en me retirant cette maxime salutaire du saint-Evangile, qu'il y a dans le ciel bien plus de joie pour un seul pécheur qui fait pénitence, que pour quatre-vingt-dix-neuf justes qui n'ont pas autant besoin de pénitence. J'espère que vous qui représentez la Providence sur la terre, vous songerez à cela dans vos délibérations.

Le témoin se retourne vers l'auditoire et paraît étonné de l'allusion qu'exécute sa petite homélie.

dre d'amener *Trine la borgne* par devant les magistrats instructeurs.

Vingt minutes après *Trine* était arrêtée. Cette fille, interpellée par le juge d'instruction sur les faits révélés par *Boinem*, en confirma les circonstances, déclarant ainsi qu'elle reconnaît fort bien le grand blond avec lequel elle s'était trouvée dans le cabaret de *Boinem*; mais quant à son nom, *Trine la borgne* l'ignorait.

Ce signalement et ces dépositions quoiqu'incomplètes, donnaient l'idée aux magistrats instructeurs que l'inconnu qu'ils recherchaient, pourrait bien être l'un des frères *Fabronius*, chez lesquels la justice s'était déjà transportée. En conséquence, des mandats d'amener furent décernés contre les frères *Fabronius*; le plus jeune des deux fut arrêté à l'instant et amené devant le juge d'instruction. Confronté avec la fille *Trine* et avec les époux *Boinem*, *Fabronius* ne fut point reconnu.

Après cette première confrontation, on envoya la fille *Trine* à la maison de *Fabronius aîné*, contre lequel on n'avait pu exécuter le mandat; ce *Fabronius* étant malade et alité; on s'était borné à commettre un commissaire de police à sa garde.

On présenta *Fabronius* à la fille *Trine*, qui déclara sans hésiter le reconnaître parfaitement pour l'individu avec lequel elle s'était trouvée dans le cabaret *Boinem*.

En vertu de cette déclaration, *Fabronius* fut arrêté à l'instant et conduit devant les magistrats instructeurs; là il fut aussi reconnu par les époux *Boinem*, et force lui fut de convenir qu'il s'était trouvé chez eux et que c'était lui qui avait fait échanger le billet saisi; il confirma enfin la vérité des dires des témoins *Boinem* et *Trine*. — Sommé à son tour de déclarer de qui il tenait le billet accusateur, *Fabronius* laissa échapper le nom du sieur *Hennebert*, son associé pour le commerce de la lithographie.

Tout ceci s'était passé le samedi 25 février, dans la pace de dix heures du matin à six heures du soir.

Après la déclaration de *Fabronius aîné*, un huissier fut à l'instant chargé de faire comparaître le sieur *Hennebert*. On le chercha, mais on ne le rencontra ni chez lui, ni dans les divers cafés où il allait d'habitude. On désespéra de le trouver, quand vers sept heures et demie du soir, *Hennebert* ayant appris qu'on le demandait de la part du procureur du roi, se présenta de lui-même au parquet.

Les magistrats lui représentèrent le billet de l'accusation, et *Hennebert* déclara l'avoir en effet donné à son associé *Fabronius* pour régler un compte. D'autres éclaircissements furent demandés au prévenu, et pressés de questions, il fut obligé de convenir, entre autres choses, que du 14 au 17 février, il s'était absenté de la ville de Liège.

C'était, comme on sait, dans cette période de temps que l'émission des faux billets avait eu lieu dans les villes de Namur, de Bruxelles et d'Anvers.

Cette coïncidence était grave. La justice possédait en outre un signalement qui se rapportait parfaitement avec celui d'*Hennebert*. Ces circonstances ne furent point cachées au prévenu, et un alibi devenait indispensable pour sa justification. Les magistrats engagèrent donc *Hennebert* à leur déclarer où il avait été dans cette fatale période du 14 au 17; mais le prévenu refusa de répondre sur ce point, alléguant qu'il lui faudrait pour cela compromettre l'honneur d'une femme.

En présence de ces faits, un mandat de dépôt fut décerné contre *Hennebert*.

Tels furent les progrès et la marche rapide de l'instruction dans cette première journée, qui mit les trois prévenus sous la main de la justice.

*Hennebert* avait nié s'être trouvé du 14 au 17 dans les villes de Namur, de Bruxelles et d'Anvers; des confrontations devenaient nécessaires, et dès le surlendemain elles commencèrent.

La plupart des témoins donnaient de l'inconnu qui avait émis des faux billets, un signalement qui se rapportait à *Hennebert*; mais plusieurs hésitaient cependant sur la question de l'identité.

Un banquier de Namur, M. Cakeljan, déclarait bien qu'un individu, ressemblant beaucoup au prévenu, s'était présenté assez brusquement chez lui, en lui demandant s'il recevait des billets de la Banque Liégeoise, et que sur sa réponse affirmative, il en avait déposé 10 sur le bureau, avait reçu l'argent et était parti. Mais M. Cakeljan, à qui on représentait *Hennebert* ajoutait: Je crois bien que c'est lui; mais cependant je n'oserais pas l'affirmer sous serment.

Des témoins de Huy et d'Anvers tirent à peu près le même langage.

Toutefois, d'autres déposèrent d'une façon plus positive notamment un commissionnaire de Namur qui avait conduit *Hennebert* chez divers banquiers de cette dernière ville, et qui reconnut très bien le prévenu, et cela malgré toutes les dénégations de celui-ci.

Quelques jours après, de nouvelles confrontations eurent lieu, et M. Maigret, banquier à Namur, déclara aussi reconnaître parfaitement *Hennebert*.

Le langage d'un domestique d'un hôtel de Namur où *Hennebert* devait être descendu n'était pas moins précis.

Les choses en étaient arrivées à ce point, et depuis huit jours, les prévenus étaient tenus au secret le plus rigoureux, lorsque le samedi 2 mars, M. le procureur du roi et M. le juge d'instruction se présentèrent à la prison, chez le plus jeune des *Fabronius*, et lui demandèrent s'il persistait dans son silence. Le prévenu leur répondit qu'il était prêt au contraire à faire toutes les révélations à la justice.

Aussitôt on prit acte de sa déclaration, dont voici la substance:

C'est *Hennebert* qui fournit le billet modèle à *Fabronius aîné* (1). Alors commencèrent fort secrètement les opérations de la fabrication des faux billets. On se cachait même de la femme de *Fabronius aîné*; on lui disait qu'il s'agissait d'un travail pour la franc-maçonnerie. C'est le jeune *Fabronius* qui fut chargé du travail, sans qu'on instruisit des projets minutes par les deux autres prévenus. Il y employa plu-

sieurs pierres, qui furent ensuite poncées et passées à l'eau forte.

Le matin de la dernière nuit employée aux opérations, *Hennebert* partit avec le manteau de *Fabronius*, il prit la diligence de Huy, et de là pour Namur. De cette dernière ville, il envoya une certaine somme à *Fabronius aîné*. Après une absence de deux jours, *Hennebert* revint à Liège, et dit aux *Fabronius* qu'il avait placé des billets pour une valeur assez forte, et en donna une partie à *Fabronius aîné*. Quant à lui, *Fabronius jeune*, il n'avait rien demandé, rien reçu.

Le lendemain de ces révélations, les magistrats se transportèrent de nouveau à la maison d'arrêt et interrogèrent *Fabronius aîné*, et lui aussi révéla toutes les circonstances de la fabrication des faux billets, ajoutant que son frère n'avait été qu'un instrument et s'était livré au travail demandé par dévouement fraternel.

Ces aveux furent communiqués à *Hennebert* et en présence des faits si positifs qu'ils contenaient, le prévenu confessa aussi la vérité, alléguant pour motiver son silence et ses précédentes dénégations, qu'il n'avait gardé le secret jusqu'à ce jour que de peur de compromettre l'existence d'une nombreuse famille, dont les *Fabronius* étaient les seuls soutiens. *Hennebert* entra aussi dans quelques détails relatifs à son voyage. Arrivé à Huy, par la diligence, il avait pris la poste dans cette ville pour se rendre à Namur, puis à Bruxelles et de là était allé à Anvers par le chemin de fer, et était revenu à Liège en voiture de poste.

Dans la longue procédure, dont nous venons de donner un aperçu, M. Vercken procureur du roi remplissait, les fonctions de ministère public, et M. Cartuyvels, celles de juge d'instruction. Ces deux magistrats furent dans les nombreuses perquisitions que nécessita l'instruction activement secondés par MM. Kirsch et Demany commissaires de police.

Une feuille de Bruxelles en parlant ces jours derniers, des frères *Fabronius*, qui sont remarquables comme artistes ajoutait: il est malheureux que l'état actuel de la société ne fournisse point toujours des ressources à des hommes de talent. Il y a quelque vérité dans ces paroles.

*Hennebert*, avant l'affaire que nous venons de rapporter, était considéré comme un homme d'une instruction variée; il causait d'art avec beaucoup d'intelligence, et aimait les tableaux; il a écrit, pensons-nous, plusieurs articles sur notre exposition qui annonçaient du goût et des lumières; il a com. osé aussi, il y a deux ans, la musique d'un opéra en trois actes, sur le poème de *Faust*; le choix du sujet n'est-il pas remarquable? Cet ouvrage n'obtint point de succès sur notre scène; mais les connaisseurs y trouvèrent de l'énergie et des intentions dramatiques. *Hennebert* avait souvent un air de brusquerie, mais dans le commerce du monde cet air disparaissait, et il causait avec beaucoup de facilité. L'extérieur d'*Hennebert* est, comme on sait, fort avantageux: il est grand, bien découplé, ses traits sont beaux et réguliers, il a le front élevé, la chevelure épaisse, des yeux noirs fort expressifs. Sa physionomie est très remarquable; quand on l'a vu une fois, disait M. Maigret, on ne peut l'oublier que difficilement. Le mot est vrai.

BANQUE LIÉGEOISE.

Nous avons annoncé hier que l'administration de la Banque avait fait un rapport sur les opérations en voici la substance.

Le bénéfice de l'année s'élève à frs. 61,854 24, dans cette somme il y a une bénéfice extraordinaire résultant du placement d'actions, qui, à la vérité, pourra se renouveler pendant un couple d'années et même être beaucoup plus considérable, par l'émission du dernier million du fonds social, non encore réalisé jusqu'à présent; mais ainsi que l'a développé l'administration, ce n'est pas par ses profits extraordinaires qu'elle base ses calculs pour prouver les avantages que la Société doit procurer à ses actionnaires et en même temps les services qu'elle rend au public en général et aux capitalistes particuliers.

C'est sur les opérations ordinaires qu'elle a établi ses calculs; ainsi elle a démontré que ses prêts sur hypothèques seuls donneraient pour l'année 1837 un bénéfice net d'environ 40 mille francs, bénéfice qui chaque année s'accroît, d'une somme de 10 à 12 mille francs, si l'on suppose qu'elle fasse seulement des opérations nouvelles pour un million, et l'expérience des deux premières années donne l'espoir fondé qu'on fera plus.

Indépendamment de ce bénéfice de 40,000 fr à résulter de ses prêts sur hypothèques, elle en réalisera un autre proportionnel par ses opérations en comptes courants et sur signatures, qui permettra de couvrir les frais d'administration, et laissera un boni dont l'import dépendra du mouvement plus ou moins étendu de ces sortes d'opérations et qui doit aller de 15 à 20,000 francs, si l'on prend pour base les affaires de 1836.

Voilà principalement sur quoi l'administration fonde le succès progressif de la société.

Le bénéfice de 1836 est, comme nous venons de le dire, de frs. 61,854 24 représentant 10 1/4 o/o environ de fonds social versé.

Mais ce compte présente une recette extraordinaire provenant de placement d'actions de frs. 36,330 .

Ce même compte présente aussi une dépense extraordinaire pour paiement de commissions qui ne se renouvelleront pas les années suivantes sur les prêts faits, de 11,070 .

reste 25,760 .

somme qui doit être déduite des bénéfices réels des opérations et par conséquent ces bénéfices ne seraient que de 36,094 24

représentant 6 1/2 o/o des fonds versés par les actionnaires. En y ajoutant 4 o/o pour l'intérêt annuel qu'ils ont touché en outre, les produits effectifs des opérations ordinaires sont de 10 o/o, et l'assemblée générale a dû s'applaudir d'un

résultat aussi avantageux acquis par une institution dont l'existence ne date que de 18 mois.

L'administration va faire imprimer le compte et le résumé des rapports qui ont été faits à l'assemblée générale par le conseil d'administration et par le conseil de surveillance.

M. Beyne, au nom de ce dernier conseil, a donné des renseignements très-satisfaisants sur les opérations de la société; ce conseil a pu, par ses vérifications mensuelles, s'assurer de la prudence et de l'ordre que met l'administration dans sa gestion.

Ainsi que nous l'avons annoncé, il y a eu hier à 4 heures une seconde réunion des actionnaires de la Banque Liégeoise; on y a proposé une nouvelle modification aux statuts, qui consiste à composer le conseil d'administration de quatre administrateurs au lieu de trois; cette modification ayant été soumise à l'assemblée, elle a été adoptée, et l'on a procédé alors à la nomination de deux administrateurs, l'un pour remplacer M. Nagelmackers, qui de trésorier-administrateur n'a plus conservé que la fonction de trésorier, et l'autre pour remplir la place de création nouvelle. Les choix sont tombés sur MM. Louis de Villenfagne et Robert aîné, avocat.

Dans la même réunion, il a été décidé que la caisse de la Banque acquitterait tous les billets faux qui ont été émis.

Hier, quelques bouchers ont fait parcourir les rues de notre ville, par plusieurs bœufs gras, dont la tête était ornée de fleurs. On en a remarqué qui était d'une grosseur extraordinaire, l'un d'eux était si affaissé sous sa pesanteur, qu'à peine il pouvait se mouvoir. Nous ferons connaître les poids de ses animaux lorsque ce renseignement nous sera parvenu.

On lit dans l'*Echo de Luxembourg*:

Il y a cinquante ans, personne n'était plus opposé aux routes que les habitants de Diekirch; à cette époque leur administration communale a fait tous ses efforts pour que la route de Luxembourg à Stavelot ne traversât par leur territoire, et c'est en considération de ses représentations que le tracé de la route a été fait par Erpeldingen. Aujourd'hui les habitants de Diekirch sont les partisans les plus prononcés de bonnes voies de communications, ils ne négligent rien pour faire aboutir à leur localité toutes les routes possibles. Voilà du progrès. Disons cependant que si les Diekirgeois étaient anciennement opposés aux routes, c'était à cause des passages militaires.

Aujourd'hui, 21 mars 1837, Pierre Joseph Darcourt, demeurant à Audregnies près de Quiévrain, est entré dans sa cent dixième année.

ERRATA.

Dans plusieurs numéros de notre feuille d'hier, il s'est glissé quelques fautes que nous croyons devoir rectifier: 2me page, article *Bruxelles*, ligne 12, au lieu de 1847, lisez 1837. — Même page, 2me colonne, 3me ligne, au lieu de *celle dernière affaire*, lisez *cette dernière feuille*. — Même page, 3me colonne, ligne 30, au lieu de: soit en abaissant celui des campagnes, soit en élevant celui des villes, lisez: soit en élevant celui des campagnes, soit en abaissant celui des villes. — Même colonne in fine, nous avons donné à M. Thalbert la qualité de violoniste, c'est pianiste qu'il faut lire.

Nous annonçons aujourd'hui deux premiers volumes de l'édition et de la traduction générale d'ARISTOTELE, par M. J. BARTHÉLEMI ST. HILAIRE. Ces deux volumes contiennent la politique: les suivans renfermeront la logique. (Voir aux annonces.)

ETAT CIVIL DE LIEGE, DU 21 MARS.

Naissances: 3 garçons, 4 filles.  
Décès: 1 fille, 2 garçons, 2 hommes, 1 femme, savoir: Jean Pierre Jacques Villegia, âgé de 81 ans, prêtre, rue Sœurs Grises. — Nicolas Joseph Collignon, âgé de 63 ans, rentier, rue Gerardrie, célibataire. — Marie Ida Beaufrère, âgée de 65 ans, marchande, rue Pont d'Ille, veuve d'Antoine Joseph Toby.

THEATRE ROYAL DE LIEGE.

Mercredi, jeudi, vendredi et samedi, RELACHE.  
Dimanche, 26 mars, abonnement courant; 3me. début de M. Emile, la ELANCEE, opéra comique.  
Lundi 27, abonnement suspendu, la sixième représentation de la JUIVE.

ANNONCES.

HUITRES ANGLAISES chez TART, derr. l'Hôtel de Ville.

UN OUVRIER TYPOGRAPHE peut se présenter au bureau de cette feuille.

VENTE DE BOIS SCIÉS, A LIÈGE, SUR AVROY.

Le 5 AVRIL 1837, à dix heures du matin, dans le nouveau chantier établi chez M. PIEMTIN, aubergiste, au VOXHAL, sur Avroy, à Liège, près la chapelle du Paradis, on vendra à l'enchère publique: UNE TRÈS FORTE PARTIE DE MARCHANDISES DE BOIS SCIÉS, consistant principalement en planches, feuillots et quartiers de 6 à 20 pieds, dont une bonne partie sont propres à être employés de suite, barreaux, horons, posselets, marchés, terrasses et wères; le tout en chêne.

ARGENT COMPTANT. 543

(1) Nous faisons remarquer que c'est *Fabronius* qui parle.

LE MARDI 28 MARS courant, à dix heures du matin, le notaire LEGRAND VENDRA publiquement

UNE VINGTAINE D'ARBRES,

ESSENCES DE CHÊNE ET DE FRÊNE, PROPRES A TOUT USAGE, Croissant sur la propriété des enfans de feu M. le greffier Joris, sise au Chainay sur Bouhy, dans la commune de Retinne. Cette vente sera faite sur le lieu. ARGENT COMPTANT. 536

EN VENTE

CHEZ

AVANZO ET C<sup>ie</sup> A LIÈGE,

DE LA 1<sup>re</sup> A LA 6<sup>e</sup> LIVRAISON

DE LA

GÉOMÉTRIE DESCRIPTIVE,

PAR C. F. A. LEROY, UN FRANC LA LIVRAISON. 472

TOILETTE,

NOUVELLE IMPORTATION ANGLAISE.

Jusqu'à présent on n'avait obtenu des nombreuses compositions pour la teinture des cheveux que des résultats nuls ou incomplets. L'eau anglaise récemment importée de Londres par la maison Rousseau Ma, de Paris, n'était point connue en France; cette eau teint les cheveux, moustaches et favoris en toutes nuances, les rend doux et brillants, ne déteint jamais et ne salit ni le linge ni les chapeaux.

On trouve également, au même dépôt, les articles suivants, dont la réputation dispense de tout éloge: La pommade grecque qui arrête la chute des cheveux, les empêche de blanchir et les fait pousser en peu de temps; L'épilatoire du sérail, qui fait tomber les poils-follets du visage ou des bras en dix minutes, sans laisser de traces ni altérer aucunement la peau; L'eau rose de la cour, qui donne au teint un coloris vif et naturel, on peut se laver le visage sans qu'il disparaisse; La crème de Turquie, qui blanchit à l'instant même la peau la plus brune; L'eau de Turquie, qui efface les rousseurs et toutes les taches du visage; elle contribue aussi à la blancheur de la peau; L'eau des chevaliers, qui détruit ou prévient la mauvaise haleine, lui donne le parfum le plus suave et blanchit parfaitement les dents sans en offenser l'émail; La pommade américaine, qu'il suffit de passer sur les cheveux pour les teindre à la minute; La Pâte circassienne, qui blanchit et adoucit les mains à l'instant même. Prix fixe: 6 frs. chaque article.

On trouve aussi à l'adresse ci-après des petites Oreilles Cornets, instrument pour la

SURDITÉ

Très-léger, tenant seul sur la tête, et qui rend à l'ouïe toute sa finesse. Prix fixe: 20 francs. On expédie. Affranchir. Le dépôt des articles ci-dessus de la maison Rousseau-Ma, de Paris, est établi chez M. BACHA, marchand de musique et nouveautés, pied du Pont d'Ile, n° 763, à Liège. 285

2 francs la boîte.

PASTILLES DE VICHY.

1 franc la demi-boîte.

Ces pastilles timbrées du mot Vichy, ne se vendent qu'en boîtes portant la signature des fermiers et le cachet de l'établissement thermal de Vichy. Elles excitent l'appétit, facilitent la digestion et neutralisent les aigreurs d'estomac. Leur efficacité est aussi reconnue contre la pierre et la gravelle. (Voir l'instruction avec chaque boîte). Chez MM. les pharmaciens suivants:

Vanhinsberg, à Bruxelles; Vancampen, à Anvers; (rue Ripdorp); Leboutte, rue du Pont d'Avroy, à Liège; Descamp, à Bruges; Deckmin, à Gand. 470

TIRAGE IRRÉVOCABLE LE 20 MAI 1837.

Huit actions, fr. 120.

Une action, fr. 20.

Dix-sept actions, fr. 240.

VENTE PAR ACTIONS

DE LA

GRANDE SEIGNEURIE D'EHRENHAUSEN

AVEC SES DÉPENDANCES, EN CARINTHIE, ET DU

GRAND HOTEL RENOMMÉ, N. 70,

AVEC SES BEAUX JARDINS, SIS A BADEN, VILLE INFINIMENT RÉPUTÉE PAR SES SOURCES THERMALES.

Ces propriétés sont taxées juridiquement à la valeur

D'UN MILLION 502,857 FL. 57 KR. V. DE V.

Les gains accessoires, de fl. 100,000, 75,000, 50,000, 25,000, 20,000, 12,000, 10,000, 7,000, 6,000, 5,000, 4,000, 3,000, 2,000 etc. s'élèvent en tout à la somme

DE QUATRE CENT MILLE FLORINS, V DE V.

Dans la chance la plus heureuse une simple action peut gagner 5,004 fois. Le paiement peut s'effectuer en effets sur Bruxelles ou contre mon mandat, après réception des actions. En s'adressant directement à la maison soussignée, on reçoit les actions, le prospectus, ainsi qu'à son temps les listes du tirage; francs de port.

F. E. FULD,

Banquier et receveur-général à Francfort sur Mein. 449

A Paris, rue du Pot de Fer St. Sulpice, N. 12.

OEUVRES D'ARISTOTE.

Traduites en français, par J. Barthelemi St. Hilaire.

Les deux premiers volumes contenant la politique ont paru: le texte mis en regard a été collationné sur les manuscrits et les éditions principales. Le prix des deux volumes imprimés par l'Imprimerie Royale, en caractères neufs, sur papier cavalier mécanique est de 20 fr. — Les volumes suivants contiendront la logique. 545

RACAHOUT DES ARABES

Autorisé par deux rapports de l'Académie de Médecine, deux brevets du Roi, et 60 certificats des plus célèbres médecins, accordé à DE LANGREMIER, seul propriétaire. Il est l'aliment des convalescents, des dames, des enfants, des vieillards, et des personnes affectées de maladies d'estomac et des intestins, et rétablit les forces épuisées. Dépôts dans les pharmacies de MM. L. Etienne, à Verviers; Van West-Uiens, à St. Trond, où l'on trouve le SIROP et PÂTE DE NAFÉ D'ARABIE, pour guérir les rhumes, toux, catarrhes, asthmes, enrouemens, coqueluches, palpitations, et les maladies de poitrine les plus invétérées. Fortunand Froidbise, rue Pont d'Ile, à l'Arbre d'Or, n. 831, à Liège. 670

FLUIDE DE JAVA,

Importé des colonies Hollandaises par GLUXBERG.

Dans un imprimé joint à chaque bouteille, M. GLUXBERG s'explique ainsi au sujet de cette importation:

Plusieurs années d'études et d'expériences faites tant en Europe qu'aux Indes orientales, et principalement aux îles de Java, m'ont appris à bien connaître les diverses maladies des cheveux; et le Fluide que je présente a toujours été d'un secours sans exemple aux personnes qui en ont fait usage, et j'en ai moi-même recueilli les heureux résultats assez long-temps pour en connaître toute l'efficacité.

Le Fluide de Java est émollient et nutritif pour la racine des cheveux; son parfum est doux et exquis; il donne à la chevelure une croissance rapide, un moelleux séduisant au toucher, c'est un spécifique souverain pour toutes les maladies auxquelles les cheveux sont sujets; il arrête leur chute et les empêche de grisonner avant l'âge marqué par la nature.

Le Fluide de Java se trouve chez GILLON-NOSENT, rue du Pont-d'Ile, n. 32.

Chaque bouteille est accompagnée d'un imprimé de 8 pages, signé GLUXBERG, contenant l'exposé de ses précieuses qualités, et la manière d'en faire usage.

La réputation dont il jouit, ayant donné lieu à des contrefaçons, l'inventeur a fait graver ces mots sur chaque bouteille:

Véritable Fluide de Java, inimitable par ses vertus.

VILLE DE LIÈGE.

Le collège des bourgmestre et échevins mettra en adjudication lundi prochain, 27 de ce mois, à midi, dans l'une des salles de l'hôtel de ville, la démolition de la maison portant le N. 92 du faubourg St. Léonard et la vente des matériaux qui en proviendront.

On peut voir le cahier des charges au secrétariat de la commune.

A l'hôtel de ville, le 20 mars 1837.

Le président, Louis Jamme.

Par le collège, le secrétaire, Demany.

ADMINISTRATION COMMUNALE. — AVIS.

Les sieurs A. Beaujean et Lambert Foulon, demandent l'autorisation d'établir:

Le premier, une briqueterie dans un terrain situé à Froidmont, joignant d'un côté à la propriété de Mme. V<sup>e</sup> Renoz, d'autre à celle du sieur D-saive, etc.

Le deuxième, une fonderie de fer dans un jardin situé dans le faubourg St. Léonard, et joignant la fonderie du St Pirlot.

On peut former opposition à ces demandes dans le délai de quinze jours, en s'adressant par écrit à l'administration communale.

Liège, le 17 mars 1837.

Le collège des bourgmestre et échevins porte à la connaissance de ses administrés, que les rôles de la contribution foncière de l'exercice 1837, des quartiers du Nord et de l'Ouest sont rendus exécutoires et qu'ils sont mis en recouvrement.

Liège, le 17 mars 1837.

BOURSES.

Table of exchange rates for Paris, Le 20 Mars. Columns include various financial instruments like 'Esp. D. diff. s. int.', 'Dl. pas. s. int.', 'Belg. Emp. 1832', 'Banque de Belg.', etc.

Table of exchange rates for London, Le 17 Mars. Columns include 'Espagne. Cortès.', 'Différées.', 'Passives.', 'Russie.', 'Brésil. Emp. 1834.', etc.

Table of exchange rates for Amsterdam, Le 20 Mars. Columns include 'Inscr. au gr. livre.', 'Certif. à Amst.', 'Pologne. L. n. 300f.', 'Lots de Rd. 50 f.', 'Espagne. E. Ard.', 'Dito gr.', 'Dette différ. anc.', 'nouv.', 'passive.', 'Autriche. Métal. 5.', etc.

Table of exchange rates for Anvers, Le 21 Mars. Columns include 'ANAPLES. Cert. Falc.', 'ANATAT-RO. Lev. 1832.', 'à An. 1834.', etc.

CHANGES.

Table of exchange rates for various locations like Amsterdam, Paris, London, etc., with columns for 'Amst., c. jours.', 'Rotterd., idem.', 'Paris, idem.', etc.

RÉSUMÉ DE LA BOURSE D'ANVERS DU 21 MARS 1837. Les fonds Espagnols ont été très-faibles à notre bourse de ce jour. Ardoins ouvert 24 237/8 3/4 1/2 et reste 24 1/4 A. Primes à un mois 25 dont 1 p. c. A. On a fait beaucoup d'affaires.

BRUXELLES, LE 21 MARS.

Table of market prices for Brussels, Le 21 Mars. Columns include 'COURS' and 'ACTIONS'. Lists various stocks like 'Emp. Rotsch.', 'Act. Société Gén.', 'Act. de la S. de C.', etc.

VIENNE, LE 13 MARS.

Métalliques, 105 1/8 — Actions de la Banque, 1367 1/2.

PLACE D'ANVERS, LE 21 MARS.

Café. — Les transactions de ce jour se composent de: 200 balles Brava à 29 3/4; 100 id. id. ordinaire à 29 1/4; 100 id. St. Domingue à 29; 100 id. id. ordinaire à 28 1/2 et une petite partie de Havane ordinaire à 27 1/2 cents.

Cuirs. — Il s'est traité environ 1,700 pièces de poids et à prix divers. On vendra publiquement le 4 avril prochain 1,000 cuirs secs, dont partie piqués par les vers.

Sucre brut. — Une cinquantaine de caisses Havane blond ont obtenu f. 18 1/4 par étranger.

Sucre raffiné. — Environ 5,000 kilog. pains mélés, seconde qualité, ont été traités pour la consommation à f. 35 1/2.

Riz. — 60 tierçons et 182 tierçons Caroline nouveau avarié, mis hier en vente publique ont été adjugés dans les prix de f. 24 1/4 à 28 suivant degré d'avarie.

H. LIGNAC, Impr. du Journal, n° 622, rue du Pot d'Or, à Liège.